

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ND N° M21 048209

Maladie

Dentaire

77043

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2152

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL OUAHIDI LERBIR

Date de naissance : 01-01-1942

Adresse : 46, Rue 02 Hay Nour Sidi Ait Ali

CSA

Tél. : 0522575872

Total des frais engagés : 898,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SAMIR Abdellouahed

Médecin généraliste

Diplômé en échographie

122 Bd. Dakhla, Jamila S. Bataa

Casablanca - Tél. : 05 22 37 59 60

6 JUIL. 2021

MUPRAS

Z. AIT ALI

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15 JUIL 2021

Nom et prénom du malade : El OUAHIDI LERBIR

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète + Syndrome dépressif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CSA

Le : 06/07/2021

Signature de l'adhérent(e) :

El OUAHIDI LERBIR

CSA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5/11/2021	5/11/2021	150,00		Dr. SAMIR Abdelmoumene Médecine générale Diplômé en échographie 122, Bd. Oukhla, Jamila 5, Sbata Casablanca. Tel.: 0522 37 59 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ATTA MEDICAL Bd Hocelkader Salraoui Rue 2 N°73 Sidi Othmane - Casablanca Tél: 05 22 39 45 55	05/11/21	748,00

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des actes Dr. SAMIR Abdelmoumene Médecine générale Diplômé en échographie 122, Bd. Oukhla, Jamila 5, Sbata Casablanca. Tel.: 0522 37 59 00	LOT 201566 EXP 11/2023 PPV 28.00DH	
	LOT 201566 EXP 11/2023 PPV 28.00DH	
XERIUM® 20 mg 56 Comprimés sécables PPV 216DH00 EXP 02/2022 LOT 020393		XERIUM® 20 mg 56 Comprimés sécables PPV 216DH00 EXP 02/2022 LOT 020393
MONTANTS DES SOINS 37,00 37,00 37,00 37,00 37,00 37,00		
COEFFICIENT DES TRAVAUX		
DEBUT EXECUTION		
D'EXECUTION		
COEFFICIENT DES TRAVAUX		
MONTANTS DES SOINS		
DATE DU DEVIS		
DATE DE L'EXECUTION		
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION		

Dr. SAMIR Abdelmoumen

Médecine générale

Expert assermenté près les tribunaux

Diplômé en échographie

الدكتور سمير عبد المؤمن

الطب العام

خبير محلف لدى المحاكم

دبلوم الفحص بالصدى

Casablanca, le : - 5 JUL 2021 الدار البيضاء في

El OUAIDI le Kbir

(28,00x6)

• Echographie 1000 (6V)

S.V

(37,00x6) 1p x 2 ⁵ x 3 ³ m
A flour. 100. (4V)

S.V

(916,00) 1p/ij x 8 fcm

(82,56) 28/

S.V

PHARMACIE AYA MASJID HAY NOUAR
Bd Abdelkader Sahrour Hay Ennour
Rue 2 N°73 Sidi Othmane - Casa
Tel: 05 22 59 17 55

PHARMACIE AYA MASJID HAY NOUAR
Bd Abdelkader Sahrour Hay Ennour
Rue 2 N°73 Sidi Othmane - Casa
Tel: 05 22 59 17 55

748,00

Dr. SAMIR Abdelmoumen
Médecine générale
Diplômé en échographie
122, Bd. DAKHLA - Jamila 5 - Sbata
Casablanca Tel: 05 22 37 59 00